

■ TEXTE DE LA SAISINE

Comment l'action de la France pour le climat se situe-t-elle par rapport à celle d'autres pays ?

Le gouvernement demande au Haut conseil pour le climat de mener une analyse comparative de l'action de la France pour le climat par rapport à celle d'autres pays. Cette analyse devra porter en premier lieu sur les politiques et mesures en matière de rénovation thermique des bâtiments. D'autres politiques publiques, dont le choix est laissé libre au Haut conseil pour le climat, pourraient également être appréhendées lors de cette étude comparative, telles que celles relatives à la mobilité des biens et des personnes (verdissement des flottes, alternative à l'usage individuel des véhicules, développement du véhicule électrique, développement du fret ferroviaire et fluvial) ou encore aux mesures d'accompagnement des ménages pour mener leur transition et en particulier des foyers à faibles revenus. Le Haut Conseil devra à minima étudier les politiques et mesures mises en place dans les principaux États membres de l'Union européenne, en particulier en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou en Suède, la liste des pays pouvant varier selon les politiques publiques ciblées.